

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 29 MARS 2017**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 29 mars 2017*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 129 Loi n^o 1 sur les crédits, 2017-2018

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.